

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
ET DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 827)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Poisson, Mme Dalloz, M. Decool, M. Le Mèner et M. Straumann

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.